



FEDERATION OF ASSOCIATIONS OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS  
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX  
FEDERACION DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

## **Lettre de la Présidente de la FAFICS au Secrétaire général des Nations Unies – 4 août 2015**

Le 4 août 2015

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous écris au nom des associations membres de la Fédération des Associations d'Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI - anglais : FAFICS) et des quelque 72.000 retraités qui dépendent du système de pensions des Nations Unies pour leur assurer leurs revenus après qu'ils aient pris leur retraite des organisations membres de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (CCPPNU). Le Comité mixte de la CCPPNU a tenu sa soixante-deuxième session à Genève du 20 au 24 juillet et notre Fédération souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de questions qui ont fait l'objet de discussions au sein du Comité mixte et qui nous préoccupent.

Alors qu'à l'heure actuelle la Caisse des Pensions se trouve apparemment en bonne santé, certains aspects de la gestion et de la gouvernance de ses investissements pour le long terme, de même que l'éventualité d'un nouveau Règlement financier de la Caisse nous mettent quelque peu mal à l'aise.

En ce qui concerne les investissements, la FAFI a pris note des conclusions du Comité mixte sur les améliorations nécessaires dans les domaines du recrutement, d'une politique d'investissements rajeunie, de l'application des recommandations sur la gestion actif-passif, de la gestion interne, de la technologie de l'information et des communications. Confiants que votre Représentante honorera les engagements pris dans ces domaines, nous en suivrons attentivement les progrès dans les mois à venir.

En ce qui concerne les questions de gouvernance, la FAFI souhaite faire observer que les nominations au Comité des Placements ne sont pas faites en accord avec les Statuts de la Caisse. Bien que la FAFI soit d'accord sur les noms des membres que vous proposeriez à l'Assemblée générale par l'entremise du CCQAB, elle ne peut approuver que la durée de leur mandat soit limitée à un an. Le mandat du Comité des Placements stipule, au paragraphe 21(a) de l'appendice 3 des Statuts de la Caisse, que la durée du mandat des membres est de trois ans, sans qu'il soit prévu d'exception à cette règle.

Le fait d'octroyer un mandat d'une année seulement à tous les membres restreint systématiquement l'autorité et l'influence du Comité des Placements dans le rôle de vérificateur et de contrepoids qui lui est assigné par les articles 19 et 20 des Statuts de la Caisse et le mandat correspondant du Comité des Placements. En outre il affaiblit un Comité important, déjà handicapé par la démission de son président au printemps dernier et par l'échec rencontré à lui trouver un

remplaçant. Cette situation, qui se perpétue, ne peut que miner les dispositions qui ont été prises pour la gouvernance des investissements. Au fil des années, le président du Comité des Placements a bien servi le Secrétaire général et le Comité mixte en mettant à leur disposition un point de vue indépendant sur l'efficacité et le caractère adéquat de la gestion des investissements des actifs de la Caisse. La vacance de la présidence du Comité des Placements, la limitation du mandat des membres du Comité des Placements et l'insuffisante représentation régionale de ces deniers fait peser un risque sur les contrôles et l'équilibre du système.

La FAAFI souhaite vivement que vous mettiez un terme à cette situation anormale en faisant en sorte que la présidence du Comité des Placements soit assurée rapidement et que des mandats de trois ans, conformes aux Statuts de la Caisse, soient soumis à l'Assemblée générale. Une absence de décision sur cette question pourrait entraîner une politisation du Comité des Placements qui, elle-même, ferait naître un débat inutile en Cinquième Commission. La Représentante du Secrétaire général s'est engagée à transmettre à votre Cabinet nos préoccupations sur ces problèmes. Nous sommes confiants qu'une solution satisfaisante pourra être trouvée, en temps et en heure, de façon à ce qu'une représentation géographique et un équilibre entre la participation d'hommes et de femmes puissent être assurés, tout en maintenant simultanément le plus haut niveau de compétence et d'intégrité.

Dans le cadre d'une question séparée de son ordre du jour, le Comité mixte a examiné un document de l'Administrateur de la Caisse des Pensions concernant un projet de Règlement financier pour la Caisse. Bien que le Comité mixte ne soit pas appelé à prendre une décision sur un nouveau Règlement avant sa soixante-troisième session en 2016, la FAAFI a demandé instamment à ce que l'étude de cette question soit coordonnée entre le Secrétariat de la Caisse des Pensions d'une part et la Division de la Gestion des Placements de l'autre.

La position de la FAAFI a été résumée de la façon suivante dans le projet de rapport annuel du Comité mixte (non encore officiellement publié) :

« La FAAFI souligne l'importance de réunir un accord de toutes les parties prenantes sur le projet de Règlement financier et sur toutes les questions relatives à ce Règlement avant leur soumission au Comité mixte. Elle a également noté l'orientation nouvelle des activités financières de la Caisse des Pensions et entend que les règlements fournissent un cadre unique à l'administration financière de la Caisse, qui soit entièrement compatible avec les Statuts de la CCPNU. Bien qu'il y ait eu des activités communes dans le domaine administratif et le travail de rapport, la décision concernant l'investissement des actifs de la Caisse, de même que la tenue de comptes détaillés sur tous les investissements et autres transactions en relation avec celle-ci – en application de l'article 19 des Statuts de la Caisse des Pensions – demeurent sous la seule responsabilité du Secrétaire général des Nations Unies et de sa Représentante ». L'Administrateur de la Caisse des Pensions a répondu : « Le Comité mixte peut être assuré que le processus est - et continuera à être - le produit d'une initiative commune entre la Division de la gestion des Placements et le Secrétariat de la Caisse et que tous les efforts seront faits, dans un esprit de collaboration et par des consultations mutuelles, pour que tous les problèmes et préoccupations soient réglés avant la soumission du Règlement financier au Comité mixte ».

La FAAFI peut accepter cette façon de procéder tant qu'elle se déroule avec efficacité et si la Représentante du Secrétaire général s'implique pleinement dans cette procédure, suivant les

indications claires du Comité d'audit en ce domaine et en conformité avec les articles 19 et 20 des Statuts de la Caisse. Pour garantir cela nous pensons que le nouveau Règlement financier de la Caisse devrait être conjointement promulgué par l'Administrateur de la Caisse des Pensions et la Représentante du Secrétaire général pour les placements de la Caisse. Ceci serait cohérent avec les arrangements actuels aux termes desquels ces deux fonctionnaires, ensemble, signent les comptes et choisissent et supervisent le chef de la Section des finances de la Caisse.

Au nom de la FAAFI, je souhaite, Monsieur le Secrétaire général, vous remercier de l'attention que vous voudrez bien porter à ces dossiers. Nous sommes à votre disposition ainsi qu'à celle de vos conseillers principaux pour discuter des questions que je viens d'évoquer en matière d'investissements et de gouvernance ainsi que du nouveau Règlement financier. Soyez assuré de l'engagement permanent de la FAAFI pour vous appuyer dans la construction d'une Organisation des Nations Unies plus forte pour un monde meilleur.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

**Linda Saputelli**      Présidente de la FAAFI      Présidente de  
l'AFICS/NY

CC. M. Sergio Arvizu

Mme Carolyn Boykin

**Provisional Agenda**

**Forty-fourth session of the FAFICS Council**

**27-29 July 2015**

**Geneva**

1. Adoption of the agenda
2. Election of the Presiding Officer and Rapporteur
3. Nomination of Roger Eggleston as President Emeritus
4. Admission of new members
5. Pension issues
  - (a) Presentations by the RSG for Investments with Q&A
  - (b) Presentation by the Secretary/CEO with Q&A
  - (c) Emergency Fund
    - (i) Interim status report on the Emergency Fund  
(Note by Gerhard Schramek)
    - (ii) Dissemination of information about the Emergency Fund  
(Note by AFICS Argentina)
  - (d) UNJSPF Appeal Procedures
    - (i) Status report on the Review of UNJSPF Appeal Procedures  
(Note by Gerhard Schramek)
    - (ii) Judgements by the UN Appeal Tribunal on Pension Issues, 2010-2014  
(Note by AFICS Argentina)
  - (e). Situation of the former UNJSPF participants in the former USSR, Ukrainian SSR and Byelorussian SSR

6. Report of the President
7. After-service health insurance and long-term care (ASHIL) issues
  - (a) Review of ASHI  
(Note by Gerhard Schramek)
  - (b) Report of the FAFICS representatives on the HLCCM Working Group on ASHI
  - (c) Report of the Working Group on Self-Managed Health Insurance Plans  
(Note by Georges Kutukdjian)
8. Strategy for establishing new member Associations  
(Note by Pierre Traoré)
9. Proposal for publication of Memoirs of Former UN Staff  
(Note by Michael Atchia)
10. Election of FAFICS Officers
11. Administrative and Financial Questions
  - (a) Report of the Auditors
  - (b) Proposed budget for 2016
  - (c) Interim report on the management of the budget for 2015
  - (d) Appointment of the Auditors
  - (e) Council report  
(Notes by the Bureau and APNU-CR, Costa Rica)
  - (f) FAFICS information dissemination including FAFICS Website  
(Note by the Secretary and Katia Chestopalov with Doug Helland)
12. Appointment of FAFICS Representatives to the Pension Board in 2016
13. Date and place of the 45th session of the Council
14. Other business

NOTE: Since this year the FAFICS Council is meeting after the Pension Board session, the Standing Committee on Pension Issues will take up all of its items in plenary. Because of time constraints, ASHIL matters will also be considered in plenary.